

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2025-102

**Demande de subvention au CD63 – Aménagement de la ZA des Barthes –
Création d'un tourne à gauche sur la route départementale 206**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment celle de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les opérations inscrites au budget ou pour financer le fonctionnement des services intercommunaux,

M. le Président rappelle que la ZA « Les Barthes » est un aménagement qui doit permettre d'avoir 9 ha de terrains disponibles pour les projets des entreprises. La création d'un tourne-à-gauche a été identifiée comme nécessaire pour assurer la sécurité sur la RD 906. Cette opération était estimée à 230 000 € HT en phase d'Avant-Projet Détaillé (parmi les 3 402 500 €) présenté en conseil communautaire le 8 février 2024. L'opération du tourne-à-gauche a bénéficié d'un travail de conception approfondi et est estimée à 335 538€ HT, étant donné certaines contraintes techniques.

Afin de financer cette opération, un courrier a été adressé, le 2 juillet 2024, au président du Conseil départemental. Aujourd'hui, il convient de soumettre le dossier relatif à ce projet à la Commission permanente du Conseil départemental afin que les travaux puissent être programmés à l'automne 2026 et afin qu'une convention de gestion et d'entretien soit établie entre le Département du Puy de Dôme et la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 8 octobre 2025,

M. le Président de la communauté de communes

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de financement auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme d'un montant de 125 000 € et de présenter le plan de financement suivant pour la création d'un tourne-à-gauche sur la route départementale 906 au niveau de la ZA Les Barthes :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes	34 900,00 €	Conseil départemental	125 000,00 €
Chaussées et ouvrages d'art	271 027,50 €		(plafond)
Réseaux d'eaux pluviales	22 110,00 €	CCALF (autofinancement)	210 538,50 €
Signalisation	7 501,00 €		
TOTAL	335 538,50€	TOTAL	335 538,50€

AR Prefecture

063-200070761-20251008-2025_ECO_102-AR
Reçu le 08/10/2025



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Article 2 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera publié sur le site internet de la Communauté de communes. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète.



Fait à AMBERT, le 8 octobre 2025

Le Président,

Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.